

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°10803*04

**DOCUMENT DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**

I°) La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs de seize ans ;
- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

II°) La validation du permis de chasser peut être retirée : (cocher les cas correspondant au cas du demandeur)

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal
 - à tout condamné * à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique
 - à tout condamné * pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes, ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entraves à la circulation des grains, de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme
 - à tout condamné * pour vol, escroquerie ou abus de confiance
- * depuis moins de cinq ans après l'expiration de la peine

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux mois de prison et 30 000 euros d'amende).

L'attestation ci-dessous doit être dûment complétée, datée et signée ; L'attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse doit être présentée avec le présent document de validation du permis de chasser et le permis de chasser lors de tout contrôle en action de chasse.

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions du I°) de la déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, figurant sur le présent document, ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur que les dispositions cochées par mes soins au II°) de cette déclaration me sont opposables ;
- déclare sur l'honneur avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.

Fait à

Le

Signature



.....
Partie détachable destinée à la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur

<p>Nature de la validation demandée :</p> <p><input type="checkbox"/> Validation annuelle départementale Département n° : Département n° :</p> <p><input type="checkbox"/> Validation annuelle nationale Département d'adhésion n° :</p> <p><input type="checkbox"/> Validation temporaire départementale Département n° Du Au</p> <p><input type="checkbox"/> Validation temporaire nationale Département d'adhésion n° : Du Au</p> <p><input type="checkbox"/> Cotisation nationale grand gibier</p> <p>Eventuellement</p> <p><input type="checkbox"/> Participation départementale grand gibier Département n° : Département n° :</p>	

RECEPISSE(S) DE(S) COTISATION(S)		
Cotisation à la fédération des chasseurs Département 1	Eventuellement Participation départementale grand gibier Département 1	Cotisation nationale grand gibier
Cotisation à la fédération des chasseurs Département 2	Eventuellement Participation départementale grand gibier Département 2	
RECEPISSE(S) DE(S) REDEVANCE(S) CYNEGETIQUE(S)		
Validation annuelle départementale Département 1	Validation annuelle départementale Département 2	
Validation annuelle nationale	Validation complémentaire nationale	
Validation temporaire nationale* ou départementale* *rayer la mention inutile Du Au Montant : Date : Cachet du poste comptable ou du régisseur de recettes	Extension d'une validation temporaire Montant : Date : Cachet du poste comptable ou du régisseur de recettes	

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER	
CAMPAGNE DE CHASSE 20 / 20	
Identification du bénéficiaire :	
Nom :	
Prénom(s) :	
Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
Références du permis de chasser :	
Numéro :	
Délivré le :	
Par la préfecture de :	
Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle)	
Père / Mère / Tuteur* :	
Juge des tutelles* :	
Le : Signature : <small>* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation</small>	
Carnet de prélèvement N° : (éventuellement)	



Partie détachable destinée à la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur

	Identification du bénéficiaire
	Nom :
	Prénom(s) :
	Adresse :
	Code postal :
	Commune :
	Références du permis de chasser
	Numéro :
	Délivré le :
	Par la préfecture de :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur.